



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DES LUY EN BEARN - TERRITOIRE SUD**

Pièce 5.4.1 : Droit de Prémption Urbain

Échelle : 1 / 25 000

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 6 février 2020

N° 4 36 0971



Agence de Pau  
1 Avenue Pierre Bagnat - 64002 PAU Cedex 9 - Tél : 05 59 84 22 70 - Fax : 05 59 84 30 24

■ Zones urbaines et à urbaniser soumises au Droit de Prémption Urbain

